



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CÔTES-D'ARMOR

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°22-2020-135

PUBLIÉ LE 28 AOÛT 2020

Sommaire

Direction départementale des territoires et de la mer des Côtes d'Armor / Service environnement

22-2020-08-20-001 - Arrêté préfectoral du 20/8/2020 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique unique au titre du code de l'environnement prévue du 15/9/2020 (9 H) au 15/10/2020 (17 H 00) concernant le renouvellement de l'autorisation de la station d'épuration de SAINT-CAST-LE-GUILDON (Le Sémaphore) et la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports (7 pages)

Page 3

Direction interrégionale des services pénitentiaires de RENNES / Service pénitentiaire de rennes

22-2020-08-26-001 - ARRÊTÉ PORTANT DELÉGATION DE SIGNATURE A M. PHILIPPE FOURNIER EN QUALITÉ DE DIRECTEUR FONCTIONNEL DES SERVICES PÉNITENTIAIRES D'INSERTION ET DE PROBATION DES CÔTES-D'ARMOR (1 page)

Page 11

Etat-major interministériel de la zone de défense et de sécurité Ouest / Secrétariat du chef d'état-major

22-2020-08-07-001 - ARRÊTÉ DE DÉROGATION EXCEPTIONNELLE , AUTORISATION DE CIRCULATION POUR L'AIDE HUMANITAIRE BEYROUTH (2 pages)

Page 13

Préfecture des Côtes d'Armor / Direction des libertés publiques

22-2020-08-27-003 - Annexe de l'arrêté du 27 août 2020 instituant les bureaux de vote (13 pages)

Page 16

22-2020-08-27-002 - Arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote dans le département des Côtes d'Armor pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 (2 pages)

Page 30

Préfecture des Côtes d'Armor / Direction des collectivités territoriales

22-2020-08-27-001 - Arrêté préfectoral du 27 août 2020 portant constitution de la Commission Départementale de Réforme des agents de la Fonction Publique Territoriale (12 pages)

Page 33

Direction départementale des territoires et de la mer des
Côtes d'Armor

22-2020-08-20-001

Arrêté préfectoral du 20/8/2020 prescrivant l'ouverture de
l'enquête publique unique au titre du code de
l'environnement prévue du 15/9/2020 (9 H) au 15/10/2020
(17 H 00) concernant le renouvellement de l'autorisation de
la station d'épuration de SAINT-CAST-LE-GUILDO (Le
Sémaphore) et la demande de concession d'utilisation du
domaine public maritime en dehors des ports



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique
au titre du code de l'environnement concernant le renouvellement de
l'autorisation de la station d'épuration de SAINT-CAST-LE-GUILDON
(Le Sémaphore) et la demande de concession d'utilisation du domaine public
maritime en dehors des ports**

Le Préfet des Côtes-d'Armor
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L. 2124-3 et R. 2124-1 à R. 2124-12 ;

Vu l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 et les décrets n°s 2017-81 et 2017-82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'autorisation environnementale ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 18 décembre 2019 nommant Monsieur Thierry MOSIMANN, préfet des Côtes-d'Armor ;

Vu le dossier de demande d'autorisation environnementale reçu, le 16 janvier 2020, à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Côtes-d'Armor, transmis par Dinan Agglomération, et complété le 14 août 2020, enregistré sous le n° 22-2020-00011, concernant le projet de renouvellement de l'autorisation de la station d'épuration de SAINT-CAST-LE-GUILDON (Le Sémaphore) et la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports ;

Vu l'avis du préfet maritime de l'Atlantique en date du 12 mars 2020 ;

Vu la décision du Tribunal administratif de RENNES du 28 juillet 2020 désignant Madame Martine VIART en tant que commissaire enquêteur ;

Place du général de Gaulle
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC
www.cotes-darmor.gouv.fr
 Prefet22  Prefet22

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : objet de l'enquête publique

Le dossier de demande d'autorisation environnementale présenté par Dinan Agglomération concernant le renouvellement de l'autorisation de la station d'épuration de SAINT-CAST-LE-GUILDON (Le Sémaphore) et la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports est soumis, au titre du code de l'environnement, à enquête publique.

Ces travaux sont soumis à autorisation environnementale sous les rubriques suivantes de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement.

Rubrique de la nomenclature	Nature – Volume des activités	Régime
2.1.1.0	Stations d'épuration des agglomérations d'assainissement ou dispositifs d'assainissement non collectif devant traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales : 1° Supérieure à 600 kg de DBO5 (A) ; 2° Supérieure à 12 kg de DBO5, mais inférieure ou égale à 600 kg de DBO5.	Autorisation
2.1.2.0	Déversoirs d'orage situés sur un système de collecte des eaux usées destiné à collecter un flux polluant journalier : 1° Supérieur à 600 kg de DBO5 ; 2° Supérieur à 12 kg de DBO5, mais inférieur ou égal à 600 kg de DBO5.	Non concerné
2.1.3.0	Épandage de boues issues du traitement des eaux usées, la quantité de boues épandues dans l'année, produites dans l'unité de traitement considérée, présentant les caractéristiques suivantes : 1° Quantité de matière sèche supérieure à 800 t/an ou azote total supérieur à 40 t/an ; 2° Quantité de matière sèche comprise entre 3 et 800 t/an ou azote total compris entre 0,15 t/an et 40 t/an. Pour l'application de ces seuils, sont à prendre en compte les volumes et quantités maximales de boues destinées à l'épandage dans les unités de traitement concernées.	Non concerné
2.2.2.0	Rejets en mer, la capacité totale de rejet étant supérieure à 100 000 m ³ /j.	Non concerné

Rubrique de la nomenclature	Nature – Volume des activités	Régime
2.2.3.0	Rejet dans les eaux de surface, à l'exclusion des rejets visés aux rubriques 4.1.3.0, 2.1.1.0, 2.1.2.0 et 2.1.5.0 : 1° Le flux total de pollution brute étant : a) Supérieur ou égal au niveau de référence R2 pour l'un au moins des paramètres qui y figurent ; b) Compris entre les niveaux de référence R1 et R2 pour l'un au moins des paramètres qui y figurent ; 2° Le produit de la concentration maximale d'Escherichia coli, par le débit moyen journalier du rejet situé à moins de 1 km d'une zone conchylicole ou de culture marine, d'une prise d'eau potable ou d'une zone de baignade, au sens des articles D. 1332-1 et D. 1332-16 du code de la santé publique, étant : a) Supérieur ou égal à 1011 E coli/j ; b) Compris entre 1010 à 1011 E coli/j.	Non concerné
3.1.5.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet : 1° Destruction de plus de 200 m ² de frayères ; 2° Dans les autres cas.	Non concerné
3.2.1.0	Entretien de cours d'eau ou de canaux, à l'exclusion de l'entretien visé à l'article L. 215-14 réalisé par le propriétaire riverain, des dragages visés à la rubrique 4.1.3.0 et de l'entretien des ouvrages visés à la rubrique 2.1.5.0, le volume des sédiments extraits étant au cours d'une année : 1° Supérieur à 2 000 m ³ ; 2° Inférieur ou égal à 2 000 m ³ dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence S1 ; 3° Inférieur ou égal à 2 000 m ³ dont la teneur des sédiments extraits est inférieure au niveau de référence S1.	Non concerné
4.1.2.0	Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu : 1° D'un montant supérieur ou égal à 1 900 000 euros ; 2° D'un montant supérieur ou égal à 160 000 euros mais inférieur à 1 900 000 euros.	Non concerné

Article 2 : dates et lieux de l'enquête publique

Cette enquête publique se déroulera du mardi 15 septembre 2020 (9 h 00) au jeudi 15 octobre 2020 (17 h 00), en mairie de SAINT-CAST-LE-GUILDO (voir adresse dans le paragraphe ci-dessous), ainsi que dans les bureaux de Dinan Agglomération : 8 boulevard Simone Veil - CS 56357 - 22106 DINAN Cedex.

Le siège de cette enquête est fixé en mairie de SAINT-CAST-LE-GUILDO : place de l'Hôtel de ville - 22380 SAINT-CAST-LE-GUILDO.

Article 3 : constitution du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique contient :

- le dossier de demande d'autorisation environnementale qui comporte notamment une étude d'impact, un résumé non technique, une note de présentation générale du projet et la mention des textes qui régissent cette enquête publique ;
- le sous-dossier contenant la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports avec un résumé non technique ;
- les avis émis lors de la consultation préalable à l'enquête publique :

Avis sur le dossier général :

- l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS) du 24 mars 2020 ;
- l'avis de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Arguenon - Baie de la Fresnaye, reçu le 6 mars 2020 à la DDTM ;
- le courrier d'observations et demande de compléments du 24 juin 2020 de la DDTM ;
- l'avis n° 2020-008051 du 9 juillet 2020 de l'autorité environnementale, la MRAe ;
- le mémoire en réponse de Dinan Agglomération du 14 août 2020 aux avis émis lors de la consultation des services et à l'avis émis par l'autorité environnementale.

Avis spécifiques à l'occupation du domaine public maritime :

- le rapport de clôture du service instructeur de la demande d'occupation du domaine public maritime (DPM) du 9 juin 2020 ;
 - l'avis de la préfecture maritime de l'Atlantique du 12 mars 2020 pour la réalisation des travaux et le prolongement de la canalisation de rejet en mer ;
 - l'avis du commandant de la zone maritime Atlantique du 21 avril 2020 sur la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime ;
 - l'avis de la direction départementale des finances publiques (DDFIP) des Côtes-d'Armor du 20 mai 2020 pour la réalisation de travaux et le prolongement de la canalisation de rejet en mer ;
 - l'avis de la mairie de SAINT-CAST-LE-GUILDON du 3 juin 2020 pour la construction d'une canalisation de rejet des eaux usées.
- le projet de convention pour la concession d'utilisation du domaine public maritime.

Article 4 : dépôt et consultation du dossier

Le dossier d'enquête publique (papier ou numérique), ainsi qu'un registre d'enquête publique seront déposés, pendant toute la durée de cette enquête, dans la mairie de SAINT-CAST-LE-GUILDON, ainsi que dans les bureaux de Dinan Agglomération.

Le dossier pourra être également consulté sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor (www.cotes-darmor.pref.gouv.fr à la rubrique « Publications - Enquêtes publiques ») et sur celui de Dinan Agglomération dédié à cette enquête (<https://www.registre-dematerialise.fr/2083>), durant toute la durée de l'enquête publique.

Le public pourra durant la durée de cette enquête publique :

- prendre connaissance du dossier dans la mairie susvisée et dans les bureaux de Dinan Agglomération aux heures d'ouverture habituelles ;
- formuler ses observations ou propositions :
 - soit sur les registres d'enquête mis à sa disposition à la mairie de SAINT-CAST-LE-GUILD0 et dans les bureaux de Dinan Agglomération ;
 - soit par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de SAINT-CAST-LE-GUILD0 (commune du siège d'enquête) : place de l'Hôtel de ville, 22380 SAINT-CAST-LE-GUILD0. Ces observations ou propositions seront versées au registre d'enquête déposé dans cette mairie ;
 - soit par voie électronique à la DDTM des Côtes-d'Armor (adresse e-mail : ddtm-se-enquetepublique@cotes-darmor.gouv.fr). Ces observations ou propositions seront accessibles sur le site internet dédié à l'enquête publique (<https://www.registre-dematerialise.fr/2083>) et versées au registre d'enquête déposé au siège d'enquête ;
 - soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : enquete-publique-2083@registre-dematerialise.fr
Les observations transmises par courriel seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables par tous à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/2083>

Article 5 : commissaire enquêteur et permanences

Madame Martine VIART, rédacteur des collectivités territoriales en retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Elle recevra en personne les observations du public :

Lieux	Dates	Heures
mairie de SAINT-CAST-LE-GUILD0	mardi 15 septembre 2020	de 9 h 00 à 12 h 00
	samedi 26 septembre 2020	de 9 h 00 à 12 h 00
	jeudi 15 octobre 2020	de 14 h 00 à 17 h 00
bureaux de Dinan Agglomération	vendredi 2 octobre 2020	de 14 h 00 à 17 h 00

Article 6 : publicité de l'enquête publique

Les habitants de SAINT-CAST-LE-GUILD0, ainsi que toute personne intéressée par cette enquête publique, seront prévenus de l'ouverture de cette enquête, quinze jours au moins avant le début de celle-ci, par voie d'affichage en mairie de SAINT-CAST-LE-GUILD0 et dans les bureaux de Dinan Agglomération. L'accomplissement de cet affichage sera certifié par le maire de cette commune, ainsi que par le président de Dinan Agglomération.

Dinan Agglomération devra, à ses frais, imprimer l'avis d'enquête publique sur format A2 (fond jaune), et l'afficher à proximité des travaux faisant l'objet de la présente demande, en étant visible et lisible de la voie publique, et ce, quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Cet avis sera inséré par la préfecture des Côtes-d'Armor (DDTM) en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête, dans les journaux Ouest-France et Le Télégramme (éditions des Côtes-d'Armor), aux frais de Dinan Agglomération, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans ces mêmes journaux.

Cet avis d'enquête sera également mis en ligne, au moins quinze jours avant le début de l'enquête et pendant au moins toute la durée de celle-ci :

- sur le site internet de la mairie de SAINT-CAST-LE-GUILDON, siège d'enquête (<https://www.villedesaintcastleguildo.fr/les-enquetes-publiques.html>) ;
- sur le site internet de Dinan Agglomération (<http://www.dinan-agglomeration.fr>) ;
- sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor (www.cotes-darmor.pref.gouv.fr) à la rubrique « Publications - Enquêtes publiques »).

Article 7 : rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Les registres d'enquête, à feuillets non mobiles, seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Le registre dématérialisé sera clos automatiquement et l'adresse courriel ne sera plus accessible.

Après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera sous huitaine le pétitionnaire et lui communiquera les observations écrites et orales formulées durant l'enquête publique, celles-ci étant consignées dans un procès-verbal, en l'invitant à produire, dans un délai de quinze jours, un mémoire en réponse.

Le commissaire enquêteur, après avoir entendu toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter, établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête, examinera les observations recueillies et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Dans le délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au préfet des Côtes-d'Armor (DDTM - service environnement) l'exemplaire du dossier d'enquête déposé en mairie de SAINT-CAST-LE-GUILDON (siège d'enquête) accompagné des registres d'enquête tenus à la disposition du public dans la mairie de SAINT-CAST-LE-GUILDON et dans les bureaux de Dinan Agglomération, ainsi que des pièces annexes éventuelles, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il enverra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au président du Tribunal administratif de RENNES.

Ce délai pourra être prorogé sur demande argumentée du commissaire enquêteur et après avis de Dinan Agglomération.

La préfecture des Côtes-d'Armor (DDTM) adressera une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur :

- à la mairie de SAINT-CAST-LE-GUILDON, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête ;
- à Dinan Agglomération.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor (www.cotes-darmor.pref.gouv.fr) à la rubrique « Publications - Enquêtes publiques », pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête.

Article 8 : avis des assemblées délibérantes

En application des dispositions des articles L. 181-10 et R. 181-38 du code de l'environnement, sont appelés à formuler leur avis sur le projet dès le début de la phase d'enquête publique le conseil municipal de la commune de SAINT-CAST-LE-GUILDON et le conseil d'agglomération de Dinan Agglomération. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture des registres d'enquête.

Article 9 : communication et exécution du présent arrêté

Le présent arrêté sera adressé à la mairie de SAINT-CAST-LE-GUILDON, à Dinan Agglomération, au commissaire enquêteur et au Tribunal administratif de RENNES.

La Secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer, le président de Dinan Agglomération et le maire de SAINT-CAST-LE-GUILDON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Saint-Brieuc, le **20 AOÛT 2020**
Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale



Béatrice OBARA

Direction interrégionale des services pénitentiaires de
RENNES

22-2020-08-26-001

ARRÊTÉ PORTANT DELÉGATION DE SIGNATURE
A M. PHILIPPE FOURNIER EN QUALITÉ DE
DIRECTEUR FONCTIONNEL DES SERVICES
PÉNITENTIAIRES D INSERTION ET DE PROBATION
DES COTES-D ARMOR

**Arrêté du 26 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe FOURNIER
en qualité de Directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation
des COTES D'ARMOR**

Vu le Code de Procédure Pénale notamment en ses articles R 57-8 à R 57-9

Vu le Décret n°2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 14 septembre 2018 portant nomination et prise de fonction de Madame Marie-Line HANICOT en qualité de Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2018

Vu l'arrêté du 23 juin 2020 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 26 août 2020 portant mutation de Monsieur Philippe FOURNIER à compter du 1^{er} septembre 2020 au service pénitentiaire d'insertion et de probation des Côtes d'Armor en qualité de Directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 7 juillet 2015 portant mutation de Monsieur Marc MERLIN à compter du 7 septembre 2015 en qualité d'adjoint au Directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation des Côtes d'Armor

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Monsieur Philippe FOURNIER, Directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation des Côtes d'Armor, pour tout acte ou décision relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière du service pénitentiaire d'insertion et de probation des Côtes d'Armor, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées au service pénitentiaire d'insertion et de probation des Côtes d'Armor, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées à la Directrice Interrégionale.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe FOURNIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Marc MERLIN Adjoint au Directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation des Côtes d'Armor.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Côtes d'Armor.

Fait à Rennes, le 26 août 2020

P/La Directrice Interrégionale
des Services Pénitentiaires de Rennes,
La directrice interrégionale adjointe

Martine HAMELOT-MARIE



Etat-major interministériel de la zone de défense et de
sécurité Ouest

22-2020-08-07-001

ARRÊTÉ DE DÉROGATION EXCEPTIONNELLE ,
AUTORISATION DE CIRCULATION POUR L 'AIDE
HUMANITAIRE BEYROUTH

**ARRÊTÉ DE DÉROGATION EXCEPTIONNELLE À TITRE TEMPORAIRE
N° 20-21**

à l'interdiction de circulation à certaines périodes des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC affectés au transport de matériel et d'aide humanitaire
(au titre de l'article 5-I de l'arrêté ministériel du 2 mars 2015)

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article R.122-1 et suivants ;

Vu le code de la route, notamment son article R. 411-18 ;

Vu l'arrêté du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2019 relatif aux interdictions complémentaires de circulation des véhicules de transport de marchandises pour l'année 2020 ;

Vu l'arrêté de la Préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest n°2020-04 du 24 février 2020 donnant délégation de signature à Mme Cécile GUYADER, Préfète déléguée pour la défense et la sécurité ;

Considérant que dans le cadre de la gestion de crise liée à l'explosion le 5 août 2020 sur le port de Beyrouth au Liban, un certain nombre de matériel humanitaire doit être acheminé à partir de la France par voie aérienne et maritime (via la base aérienne d'Orléans et le port de Toulon) ;

Considérant que des convois routiers liés à des entreprises privées sont déjà en cours d'acheminement vers ces 2 points d'arrivée, et que ces opérations devraient continuer durant le week-end ainsi qu'en début de semaine prochaine ;

Considérant de ce qui précède qu'il y a lieu de faciliter le transport de ces marchandises et donc de déroger de manière exceptionnelle aux interdictions de circulation prévues aux articles 1 et 2 de l'arrêté du 2 mars 2015 susvisé pour les véhicules routiers transportant de l'aide et du matériel humanitaire à destination du Liban ;

Sur proposition de l'État-major interministériel de zone :

ARRÊTE

ARTICLE 1

En dérogation aux articles 1 et 2 de l'arrêté du 2 mars 2015 susvisé, les véhicules transportant du matériel et de l'aide humanitaire à destination de Beyrouth au Liban sont autorisés à circuler, en charge ou en retour à vide :

- pour la période allant du samedi 8 août 2020 à 7 h au dimanche 9 août 2020 à 22 h ;
- sur l'ensemble des départements de la zone de défense et de sécurité Ouest (régions Bretagne, Normandie, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire).

ARTICLE 2

Le responsable du véhicule doit pouvoir justifier, en cas de contrôle auprès des agents de l'autorité compétente, de la conformité du transport effectué au regard des dispositions de la présente dérogation. Une copie du présent arrêté doit se trouver à bord du véhicule.

ARTICLE 3

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de zone de défense et de sécurité Ouest :

- les préfets des départements de la zone de défense et de sécurité Ouest,
- les directeurs départementaux des territoires (et de la mer),
- les directeurs départementaux de la sécurité publique,
- les commandants des groupements départementaux de gendarmerie.

Fait à Rennes, le 7 août 2020 à 22h

Pour la Préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest,
La Préfète déléguée pour la défense et la sécurité



Cécile GUYADER

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Rennes. Le tribunal administratif de Rennes peut être saisi par l'application Télérecours accessible par le site <https://www.telerecours.fr>. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Préfète de zone. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2020-08-27-003

Annexe de l'arrêté du 27 août 2020 instituant les bureaux
de vote

commune	Ardt	n° bureau	bureau centralisateur	adresse
Allineuc	4	1		Foyer logement – Le bourg
Andel	4	1		Mairie – 7 rue abbé Hingant
Aucaleuc	1	1		Mairie –le bourg
Bégard	2	1	BC	Maison des jeunes et de la culture 17 rue de Guingamp
Bégard	2	2		Maison des jeunes et de la culture 17 rue de Guingamp
Bégard	2	3		Salle du temps libre, 17 rue de Guingamp
Bégard	2	4		Salle du temps libre, 17 rue de Guingamp
Belle-Isle-en-Terre	2	1		Salle de la mairie – 4, rue Crec’h Ugen
Berhet	3	1		Mairie –Bourg Confort « Espace Nini Sébille »
Bobital	1	1		Maison du Louvre - 2 Le Louvre
Le Bodéo	4	1		Salle polyvalente – Le bourg
Boqueho	2	1		Salle des fêtes-3, rue de la Forge
La Bouillie	4	1		Salle du conseil municipal à la mairie- 11, rue de l'Eglise
Bourbriac	2	1	BC	Salle de la mairie
Bourbriac	2	2		Salle de la mairie
Bourbriac	2	3		Salle communale St-Houarneau
Bourseul	1	1		Salle polyvalente - rue de Beaubois
Bréhand	4	1		Salle des loisirs -17, rue du stade
Île-de-Bréhat	4	1		Salle polyvalente -Bourg
Brélidy	2	1		Mairie - bourg
Bringolo	2	1		Salle de la Mairie – le Bourg
Broons	1	1	BC	Salle des fêtes-7, rue de Plumaugat
Broons	1	2		Salle des fêtes-7, rue de Plumaugat
Broons	1	3		Salle des fêtes-7, rue de Plumaugat
Brusvily	1	1		Salle de la Mairie – 3 place de l’Eglise
Bulat-Pestivien	2	1		Salle polyvalente – le Bourg (route de Maël-Pestivien)
Calanhel	2	1		Mairie
Callac	2	1	BC	1er bureau - Salle des fêtes – place du 9 avril 1944
Callac	2	2		place du 9 avril 1944
Calorguen	1	1		Mairie – Salle du Conseil
Le Cambout	4	1		Salle des associations - 8 place Henri Charles du Cambout
Camlez	3	1		Salle polyvalente – 25, chemin de Prat Lan
Canihuel	2	1		Salle de la Mairie – 7 rue de l’Etang
Caouënnec-Lanvézéac	3	1		Salle communale– route de Rospez
Carnoët	2	1		salle polyvalente
Caulnes	1	1	BC	Salle des Fêtes
Caulnes	1	2		Salle des Fêtes
Caurel	4	1		Mairie – le Bourg
Cavan	3	1		Mairie MSAP située 2, rue Maurice Denis
Les Champs-Géraux	1	1		Salle d’honneur – Mairie - Bourg
La Chapelle-Blanche	1	1		Mairie – Le bourg
La Chapelle-Neuve	2	1		Salle polyvalente – 19, Hent an Iliz
Châtelaudren-Plouagat	2	1	BC	Plouagat : Salle municipale – Grand-Rue
Châtelaudren-Plouagat		2		Plouagat : Salle municipale – Grand-Rue
Châtelaudren-Plouagat		3		Chatelaudren : Mairie - Salle de réunions – 6 rue de la mairie
La Chèze	4	1		Salle de l’Etang
Coadout	2	1		Salle polyvalente – place du 19 mars 1962
Coatascorn	3	1		Salle polyvalente - 1, route Saint-Vincent
Coatréven	3	1		Salle de réunions- Mairie- rue de l’église
Coëtlogon	4	1		Salle de réunions – annexe de la mairie - bourg
Coëtmieux	4	1		Salle municipale
Cohiniac	2	1		Salle municipale – le bourg

commune	Ardt	n° bureau	bureau centralisateur	adresse
Corlay	4	1		Mairie – 8 place de l’Eglise
Corseul	1	1	BC	Mairie - rue du Temple de Mars
Corseul	1	2		Mairie - rue du Temple de Mars
Créhen	1	1	BC	Mairie - Salle du foyer
Créhen	1	2		Mairie - Salle du foyer
Dinan	1	1	BC	Hôtel de ville-21, rue du Marchix
Dinan	1	2		Ecole des Fontaines - rue des Fontaines
Dinan	1	3		Théâtre des Jacobins – rue de l'Horloge
Dinan	1	4		Ecole de la Garaye - rue de la Sagesse
Dinan	1	5		Ecole de la Garaye - rue de la Sagesse
Dinan	1	6		Ecole de la Ruche Rue René Fayon
Dinan	1	7		Ecole Yvonne Jean-Haffen Boulevard d'Exmouth
Dinan	1	8		Léhon-Salle du Clos Gastel – rue du Guinefort
Dinan	1	9		Léhon-Salle du Clos Gastel– rue du Guinefort
Duault	2	1		Maison du Temps Libre – Place Ty Duaod
Éréac	4	1		Salle des associations – 13, rue de Brocéliandre
Erquy	4	1	BC	Salle des fêtes d'Erquy- 11, square de l’Hôtel de ville
Erquy	4	2		Salle des fêtes d'Erquy- 11, square de l’Hôtel de ville
Erquy	4	3		Groupe scolaire Joseph Erhel –La bastille
Erquy	4	4		salle municipale des Hôpitaux
Binic-Étables-sur-Mer	4	1	BC	Mairie de Binic – Etables -sur-Mer – Place Jean Heurtel
Binic-Étables-sur-Mer	4	2		Salle des loisirs– rue du chemin de Fer
Binic-Étables-sur-Mer	4	3		Salle des loisirs– rue du chemin de Fer
Binic-Étables-sur-Mer	4	4		Services techniques
Binic-Étables-sur-Mer	4	5		Centre de loisirs - av. du général de Gaulle
Binic-Étables-sur-Mer	4	6		Centre de loisirs - av. du général de Gaulle
Binic-Étables-sur-Mer	4	7		Mairie de Binic
Binic-Étables-sur-Mer	4	8		Salle de l’Estran – rue du Général De Gaulle
Évran	1	1		Salle Jean de Beaumanoir – rue de Haute Rive
Le Faouët	2	1		Salle polyvalente
Le Foeil	4	1		Salle du Conseil municipal - Le Bourg
Gausson	4	1		Salle polyvalente - Bourg
Glomel	2	1	BC	Salle du Lac – Glomel
Glomel	2	2		Salle du Lac – Glomel
Gomené	4	1		Salle des fêtes – rue du Mené
Gommenec'h	2	1		Salle du conseil –4 rue de la mairie
Gouarec	2	1		Mairie – 5 rue de l’Eglise
Goudelin	2	1	BC	Salle municipale – rue de la mairie
Goudelin	2	2		Salle des fêtes – rue de la mairie
Grâces	2	1	BC	Espace Multiculturel- rue de Keravel
Grâces	2	2		Espace Multiculturel- rue de Keravel
Grâce-Uzel	4	1		Salle Polyvalente-le bourg
Guenroc	1	1		Salle de la mairie – Bourg
Guingamp	2	1	BC	Mairie -Salle du conseil municipal. Place de Verdun
Guingamp	2	2		Collège Jacques Prévert, rue de la Trinité
Guingamp	2	3		Ecole Saint Sauveur, rue des Ecoles Saint-Sauveur
Guingamp	2	4		Espace d’activité et loisirs Roudourou, rue du Manoir
Guingamp	2	5		Espace sportif de la Madeleine
Guingamp	2	6		Ecole de la Chesnay – Route de Corlay
Guitté	1	1		Salle polyvalente-Le Bourg
Gurunhuel	2	1		Salle de la mairie
La Harmoye	4	1		Bourg

commune	Ardt	n° bureau	bureau centralisateur	adresse
Le Haut-Corlay	4	1		Salle de réunion- Mairie – 20 place du Bourg
Hémonstoir	4	1		Mairie – 22 rue du Général de Gaulle
Héanbihen	4	1		salle des Fêtes square Henri Avril
Hénansal	4	1		Mairie – 2, rue de la Mairie
Hénon	4	1	BC	Maison des associations – 1 rue del’Armel
Hénon	4	2		Maison des associations – 1 rue del’Armel
Hillion	4	1	BC	Salle Palante– HILLION
Hillion	4	2		Salle Palante- HILLION
Hillion	4	3		Salle des Dunes- HILLION
Hillion	4	4		Salle du Gué Rouget- SAINT-RENE
Le Hinglé	1	1		Foyer Marcel Taschot – 3, voie romaine
Illifaut	4	1		Site de la Ville Tual
Jugon-les-Lacs-Commune Nouvelle	4	1	BC	Foyer rural – place de la Libération
Jugon-les-Lacs-Commune Nouvelle	4	2		Dolo : Mairie - Le Bourg
Kerbors	3	1		Salle polyvalente – 2 place de la mairie
Kerfot	2	1		Salle d'animation communale – place de la mairie
Kergrist-Moëlou	2	1		Salle des fêtes
Kerien	2	1		Mairie – Le Bourg
Kermaria-Sulard	3	1		Salle polyvalente – 12 rue de la mairie
Kermoroc'h	2	1		Mairie – 14 place de L’Eglise
Kerpert	2	1		Salle de la Mairie - Bourg
Lamballe-Armor	4	1	BC	10 – Hôtel de ville-Lamballe – 5 rue Gustave Téry
Lamballe-Armor	4	2		11 – Salle Oliveira Do Bairo- rue Papegault -22400 Lamballe-Armor
Lamballe-Armor	4	3		12 – Espace des Augustins – place Abbé Cormaux
Lamballe-Armor	4	4		20 – Salle Louis Fourchon- Lamballe-Armor-Maroué
Lamballe-Armor	4	5		21 – Salle François CHATAIGNER- 6, rue Mouexigné-Lamballe-Armor - Maroué
Lamballe-Armor	4	6		22 – Salle Pierre LANOË-6, rue Mouexigné- Lamballe-Armor - Maroué
Lamballe-Armor	4	7		23 - Salle Pierre LANOË-6, rue Mouexigné- Lamballe-Armor – Maroué
Lamballe-Armor	4	8		30 - Salle municipale de St Aaron – 9 rue de la Noë – St Aaron
Lamballe-Armor	4	9		31 – Salle Municipale de St Aaron– 9 rue de la Noë – St Aaron
Lamballe-Armor	4	10		40 – Salle polyvalente- 23, route de la Croix d’en Hue-Lamballe-Armor -La Poterie
Lamballe-Armor	4	11		50 – Mairie de Trégomar – 1 rue des Ecoles- Trégomar
Lamballe-Armor	4	12		Meslin : Salle des fêtes- Allée des loisirs,
Lamballe-Armor	4	13		80- Salle EOLE- 20, rue du Berry-Lamballe-Armor- Morieux
Lamballe-Armor	4	14		70-Planguenoual : Salle du Conseil
Lamballe-Armor	4	15		71-Salle Carré d’As- 2, rue du 19 mars 1962- Lamballe-Armor-Planguenoual
Lancieux	1	1	BC	Mairie.Salle du conseil municipal – 1 rue de la Mairie
Lancieux	1	2		Bibliothèque- 2 rue de la Mairie
Landebaëron	2	1		Salle polyvalente.
Landébia	1	1		Salle polyvalente – place Arthur Cade
La Landec	1	1		Mairie - Salle d’honneur – Le Bourg
Landéhen	4	1		Mairie – 7 place du bourg
Lanfains	4	1		Salle polyvalente – 8 rue des fontaines
Langoat	3	1		Mairie – 2 place de l’Eglise
Langrolay-sur-Rance	1	1		Mairie – Salle d’honneur
Languédias	1	1		Salle polyvalente - Bourg
Languenan	1	1		Salle d’animation- 2, rue du Frémur
Langueux	4	1	BC	Salle Prévert – le Grand Pré – 26 rue de la Roche Durand
Langueux	4	2		Salle Prévert – le Grand Pré– 26 rue de la Roche Durand
Langueux	4	3		Salle Côté jardin – le Grand Pré– 26 rue de la Roche Durand

commune	Ardt	n° bureau	bureau centralisateur	adresse
Langueux	4	4		Ecole de la pigeonnrière – rue du Stade
Langueux	4	5		Maison des Goélands – rue de la Poste
Langueux	4	6		Salle Saint Pern – rue St Pern
Langueux	4	7		Ecole Maternelle des Grèves – rue des Saules
Bon Repos sur Blavet	2	1	BC	Mairie- salle du Conseil municipal
Bon Repos sur Blavet	2	2		Mairie – 15, rue Krez-Ker- Perret
Bon Repos sur Blavet	2	3		Salle polyvalente – Le Bourg- St-Gelven
Lanleff	2	1		Salle communale – le Bourg
Lanloup	2	1		Mairie– 1 rue Alain Le Nerrant
Lanmérin	3	1		Salle de réunion de la mairie- 2, chemin de Kerhamon
Lanmodez	3	1		Salle multifonctions– le bourg
Lannebert	2	1		Salle de la Mairie - bourg
Lannion	3	1	BC	Hôtel de Ville – Rue de la Mairie
Lannion	3	2		L’atelier des Ursulines-ancienne bibliothèque
Lannion	3	3		Ecole de Pen ar Ru – Rue Noël Donval
Lannion	3	4		Salle du Guindy – bourg de Buhulien
Lannion	3	5		Salle des fêtes– Bourg de Loguivy
Lannion	3	6		Ecole du Kroaz Hent- Rue du 19 mars 1962
Lannion	3	7		Ecole de Woas Wen – Avenue de Lorraine
Lannion	3	8		Maison de quartier de Serval.
Lannion	3	9		Ecole de Beg Leguer – le Bourg
Lannion	3	10		Ecole de Woas Wen – Avenue de Lorraine
Lannion	3	11		Club house de la maison des sports Nathalie Even-Lancien
Lannion	3	12		L’atelier des Ursulines-ancienne bibliothèque
Lannion	3	13		Ecole de Pen ar Ru – Rue Noël Donval
Lannion	3	14		Club house de la maison des sports Nathalie Even-Lancien
Lannion	3	15		Salle des Fêtes du Rusquet – rue St Pierre
Lannion	3	16		Maison de quartier de Serval.
Lannion	3	17		Ecole du Kroaz Hent – rue du 19 mars 1962
Lanrelas	4	1		Salle Socio-Culturelle, rue du Mené
Lanrivain	2	1		Mairie- rue des écoliers
Lanrodec	2	1		Salle polyvalente
Lantic	4	1		Mairie – place Notre Dame
Lanvallay	1	1	BC	Salle des fêtes- Place d’Alsace
Lanvallay	1	2		Salle des fêtes- Place d’Alsace
Lanvallay	1	3		Mairie de St-Solen– rue du bas bourg
Lanvallay	1	4		Salle Saint-James de Tressaint – rue St James
Lanvellec	3	1		Salle de la mairie – 3, rue du Château
Lanvollon	2	1	BC	Espace Bernard Locca – rue St Jacques
Lanvollon	2	2		Espace Bernard Locca – rue St Jacques
Laurenan	4	1		Salle des fêtes- Le bourg
Lescouët-Gouarec	2	1		Salle polyvalente – le Bourg
Le Leslay	4	1		Salle communale – le Bourg
Lézardrieux	3	1	BC	Salle polyvalente – rue de la Libération
Lézardrieux	3	2		Salle polyvalente – rue de la Libération
Locarn	2	1		Salle multifonctions
Loc-Envel	2	1		Mairie – Salle de réunion – 3 rue de la Mairie
Loguivy-Plougras	3	1		Salle des fêtes – le Bourg
Lohuec	2	1		Salle polyvalente – le Bourg
Loscouët-sur-Meu	4	1		Mairie – le Bourg
Louannec	3	1	BC	Le Foyer – rue des écoles
Louannec	3	2		Le Foyer – rue des écoles

commune	Ardt	n° bureau	bureau centralisateur	adresse
Louannec	3	3		Le Foyer – rue des écoles
Louargat	2	1	BC	Salle "L'Argoat" - bourg
Louargat	2	2		Salle "L'Argoat" - bourg
Loudéac	4	1	BC	Foyer municipal – rue de Moncontour
Loudéac	4	2		Salle Malivel – rue St Joseph
Loudéac	4	3		Salle Malivel – rue St Joseph
Loudéac	4	4		Salle Providence – rue de Moncontour
Loudéac	4	5		Foyer Municipal –34, rue de Moncontour
Loudéac	4	6		Ecole maternelle de St Bugan – St Bugan
Loudéac	4	7		Ecole maternelle de St Bugan – St Bugan
Maël-Carhaix	2	1	BC	Mairie-salle de la bibliothèque – 5 place du Centre
Maël-Carhaix	2	2		Mairie-salle du conseil municipal – 5 place du Centre
Maël-Pestivien	2	1		Mairie – Salle de la Mairie
Magoar	2	1		Mairie - Le Bourg
La Malhoure	4	1		Mairie - Salle du Conseil
Mantallot	3	1		Salle de la Mairie – 59 bourg
Matignon	1	1	BC	Salle des fêtes - place Gouyon
Matignon	1	2		Salle des fêtes – place Gouyon
La Méaugon	4	1		Salle de la mairie - rue des Fontaines
Mégrit	1	1		Mairie (salle d'honneur)
Mellionnec	2	1		Mairie – le Bourg
Le Méné	4	1	BC	Collinée : Mairie – La Croix Jeanne Even
Le Méné	4	2		Langourla : Mairie, 205 place de la mairie.
Le Méné	4	3		Le Gouray : Salle du conseil municipal à la mairie.
Le Méné	4	4		Plessala :Bureau 1 : Salle des fêtes de Plessala
Le Méné	4	5		Plessala :Bureau 2 : Salle des fêtes de Plessala
Le Méné	4	6		St-Gilles du Méné : Mairie - Salle de la Maison Commune – le bourg
Le Méné	4	7		St-Gouéno : Salle des associations – 10 place de l'Église
Le Méné	4	8		St-Jacut du Méné : Mairie - Salle de la mairie
Merdrignac	4	1	BC	Salle des fête – 13 rue Chanoine Le Texier
Merdrignac	4	2		Salle des fête – 13 rue Chanoine Le Texier
Mérillac	4	1		Salle des fêtes - Bourg
Merléac	4	1		Ecole du Château– le bourg
Le Merzer	2	1		Salle polyvalente – Rue des Ecoles
Minihy-Tréguier	3	1		Mairie - bourg
Moncontour	4	1		Mairie - salle de réunions – 1 rue de Bel Orient
La Motte	4	1	BC	1er bureau – Salle de réunion de la mairie- place de la mairie
La Motte	4	2		2ème bureau – Salle de réunion de la mairie – place de la mairie
Plémet	4	1	BC	Salle du Minerai – rue des Etangs
Plémet	4	2		Salle du Minerai – rue des Etangs
Plémet	4	3		Salle du Minerai – rue des Etangs
Plémet	4	4		La Férière : Salle de réunion – 2 place de la Mairie
Moustéru	2	1		Maison des associations - Bourg
Le Moustoir	2	1		Salle des fêtes du Moustoir – le bourg
Guerlédan	4	1	BC	Foyer culturel - rue du pont de fer
Guerlédan	4	2		Foyer culturel – rue du pont de fer
Guerlédan	4	3		Salle des fêtes- St-Guen
Noyal	4	1		Mairie – 2 rue de la mairie
Pabu	2	1	BC	Salle de la Mairie au bourg.
Pabu	2	2		Groupe scolaire du croissant – Rue G. Bizet
Paimpol	2	1	BC	Salle des fêtes-Quai Loti
Paimpol	2	2		Salle des fêtes-Quai Loti

commune	Ardt	n° bureau	bureau centralisateur	adresse
Paimpol	2	3		Salle de réunions - mairie de Kéridy
Paimpol	2	4		Salle du sous-sol -Kéridy
Paimpol	2	5		Salle des fêtes - Plounez
Paimpol	2	6		Ecole Gabriel Le Braz – Hall – rue Gabriel Le Bras
Paimpol	2	7		Ferme de Kerno – rue de Kerno
Paule	2	1		Mairie – 1 place de l’Eglise
Péderec	2	1	BC	Salle des fêtes
Péderec	2	2		Salle des fêtes
Penguily	4	1		Salle polyvalente « l’aile des hayes »
Penvénan	3	1	BC	Salle des fêtes, 21 rue de Tréguier au bourg
Penvénan	3	2		Salle des fêtes, 21 rue de Tréguier au bourg
Penvénan	3	3		Centre de Vacances, 2 rue Enez Brug à Port Blanc
Penvénan	3	4		Salle communale de Buguelès- rue la Fontaine.
Perros-Guirec	3	1	BC	Ecole du Centre Ville
Perros-Guirec	3	2		Ecole du Centre Ville
Perros-Guirec	3	3		Ecole du Centre Ville
Perros-Guirec	3	4		Maison des Traouiero- La Clarté -
Perros-Guirec	3	5		Maison des Traouiero - La Clarté -
Perros-Guirec	3	6		Maison des Loisirs de la la Rade
Perros-Guirec	3	7		Gymnase de Kérabram – route de pleumeur
Perros-Guirec	3	8		Salle de tennis couvert du complexe sportf de Kerabram - route de pleumeur
Peumerit-Quintin	2	1		Salle polyvalente – Le bourg
Plaine-Haute	4	1	BC	Mairie-2, route du Tronc
Plaine-Haute	4	2		Mairie-2, route du Tronc
Plaintel	4	1	BC	Salle des fêtes – place général de Gaulle
Plaintel	4	2		Salle des fêtes– place général de Gaulle
Plaintel	4	3		Salle des fêtes– place général de Gaulle
Plaintel	4	4		Salle des fêtes– place général de Gaulle
Plancoët	1	1	BC	Salle Emeraude - Salle des fêtes- place de la mairie
Plancoët	1	2		Salle Corail- Salle des fêtes- place de la mairie
Pléboullé	1	1		Mairie - Salle d’Honneur – Bourg
Plédéliac	4	1		Foyer rural – 17, rue d’Armor
Plédran	4	1	BC	Salle Louis Guilloux-Horizon- rue Jacques Prévert
Plédran	4	2		Hall Horizon, porte B- rue Jacques Prévert
Plédran	4	3		Hall Horizon, porte C – rue Jacques Prévert
Plédran	4	4		Groupe scolaire Maurice et Maria le Tonturier- entrée A- 1 allée des écoliers
Plédran	4	5		Groupe scolaire Maurice et Maria le Tonturier- entrée B- 1 allée des écoliers
Plédran	4	6		restaurant scolaire des coteaux- rue Roger Vercelet
Pléguen	2	1		Salle communale-Le Bourg
Pléhédél	2	1		Salle des fêtes – place du printemps
Fréhel	1	1		Salle des fêtes de Fréhel
Plélan-le-Petit	1	1	BC	cantine de l’école Montafilan, 1 rue du méloir sentier
Plélan-le-Petit	1	2		cantine de l’école Montafilan, 1 rue du méloir sentier
Plélauff	2	1		salle polyvalente, route de Mané-Per
Plélo	2	1	BC	Salle de la Mairie- place du 11 novembre
Plélo	2	2		Salle de la Mairie- place du 11 novembre
Plémy	4	1	BC	Salle St Limon
Plémy	4	2		Salle St Limon
Plénée-Jugon	4	1	BC	Salle des fêtes - rue de la République
Plénée-Jugon	4	2		Salle des fêtes - rue de la République
Pléneuf-Val-André	4	1	BC	Pléneuf-Est – mairie –rue de l’hôtel de ville
Pléneuf-Val-André	4	2		Pléneuf-Ouest – mairie - rue de l’hôtel de ville

commune	Ardt	n° bureau	bureau centralisateur	adresse
Pléneuf-Val-André	4	3		Val-André – salle polyvalente du Guémadeuc
Pléneuf-Val-André	4	4		Dahouët – salle polyvalente du Guémadeuc
Plérin	4	1	BC	Hôtel de ville - rue de l'Espérance
Plérin	4	2		Espace Part'Agés– rue de la Croix
Plérin	4	3		Espace Roger Ollivier – rue du Stade
Plérin	4	4		Ecole primaire Harel de la Noë- rue des près Josse
Plérin	4	5		Ecole publique maternelle Harel de la Noë rue de la croix
Plérin	4	6		Ecole publique du Port Horel– rue du Moulin à vent
Plérin	4	7		Ecole publique maternelle Port Horel, rue du moulin à vent
Plérin	4	8		Ecole publique maternelle Port Horel, rue du moulin à vent
Plérin	4	9		Espace des Corsaires – rue Duquesne
Plérin	4	10		Salle municipale de Gymnastique – Quai Gabriel Péri
Plérin	4	11		Ecole publique Jean Ferrat - salle motricité, rue Montesquieu
Plérin	4	12		Centre nautique - rue Eric Tabarly
Plérin	4	13		Centre municipal des Rosaires - bd du Roy d'Ys
Plerneuf	2	1		Mairie - Salle de réunions – Place François Rivolet
Ploeuc-L'Hermitage	4	1	BC	Salle des fêtes - Place Louis Morel
Ploeuc-L'Hermitage	4	2		Salle des fêtes - Place Louis Morel
Ploeuc-L'Hermitage	4	3		L'Hermitage-Lorge: Salle polyvalente- Le Paly
Plésidy	2	1		Cantine municipale – rue de la Mairie
Pleslin-Trigavou	1	1	BC	locaux de la mairie(salle des mariages et du CM)
Pleslin-Trigavou	1	2		locaux de la mairie (salle des mariages et du CM)
Pleslin-Trigavou	1	3		Salle des fêtes – place Malava
Plestan	4	1		Mairie – 3 rue des 31 martyrs
Plestin-les-Grèves	3	1	BC	Salle des Fêtes
Plestin-les-Grèves	3	2		Salle des fêtes
Plestin-les-Grèves	3	3		Salle des fêtes
Plestin-les-Grèves	3	4		Salle des fêtes (buvette)
Pleubian	3	1	BC	Salle des Fêtes – 6 rue des anciens Combattants
Pleubian	3	2		Salle des Chardons bleus – Place Abbé Le Floc'h
Pleubian	3	3		Maison du Launay – 59 rue de Boigelin
Pleudaniel	3	1		Salle polyvalente – Place de la Mairie
Pleudihen-sur-Rance	1	1	BC	Salle des fêtes - rue du Val d'Orient
Pleudihen-sur-Rance	1	2		Salle des fêtes – rue du Val d'Orient
Pleudihen-sur-Rance	1	3		Salle des fêtes – rue du Val d'Orient
Pleumeur-Bodou	3	1	BC	Mairie – 3 place du bourg
Pleumeur-Bodou	3	2		Salle Pablo Néruda – pl des Droits de l'Homme
Pleumeur-Bodou	3	3		Salle Pablo Néruda– pl des Droits de l'Homme
Pleumeur-Bodou	3	4		Centre Social de Kéréroc – 2 rue Armand Lagain
Pleumeur-Bodou	3	5		Bâtiment communal : anciens services de la Poste. Rue des Iles.
Pleumeur-Gautier	3	1		Salle des fêtes
Pléven	1	1		Salle multifonction – rue François Mitterrand
Plévenon	1	1		Salle polyvalente- rue du cap
Plévin	2	1		Salle des Fêtes – Place de la mairie
Ploëzal	2	1		Salle d'animation polyvalente – 4 rue du Goëlo
Plorec-sur-Arguenon	1	1		Mairie – le bourg
Plouaret	3	1	BC	Salle Norbert le Jeune – rue Berthelot
Plouaret	3	2		Salle Norbert le Jeune – rue Berthelot
Plouasne	1	1		Salle polyvalente - rue François Le tellier
Beaussais sur Mer	1	1	BC	Salle des fêtes - rue Ernest Rouxel (<i>Elections municipales</i>) ; Salle du lieu de rencontre (<i>Elections européennes</i>)
Beaussais sur Mer	1	2		Salle des fêtes - rue Ernest Rouxel (<i>Elections municipales</i>) ; Salle du lieu de rencontre (<i>Elections européennes</i>)

commune	Ardt	n° bureau	bureau centralisateur	adresse
Beaussais sur Mer	1	3		Salle des fêtes- Le bourg – Plessix-Balisson
Beaussais sur Mer	1	4		Salle municipale – Le bourg-Trégon
Ploubazlanec	2	1	BC	Salle de réception – Mairie – Rue Théodore BOTREL
Ploubazlanec	2	2		Salle de réception – Mairie – Rue Théodore BOTREL
Ploubazlanec	2	3		Salle des fêtes de Loguivy- de-la-Mer
Ploubezre	3	1	BC	Salle du Carec – « rue du stade »
Ploubezre	3	2		Salle Marie Curie – « Place des anciens combattants »
Ploubezre	3	3		Salle du Carec – « rue du stade »
Plouëc-du-Trieux	2	1		Salle multifonctions – rue de la Mairie
Plouër-sur-Rance	1	1	BC	Salle d’honneur de la mairie – le bourg
Plouër-sur-Rance	1	2		Salle des fêtes
Plouër-sur-Rance	1	3		Salle des fêtes
Plouézec	2	1	BC	Salle Polyvalente « Ostréa »- Place des Droits de l’Homme.
Plouézec	2	2		Salle Polyvalente « Ostréa »- Place des Droits de l’Homme.
Plouézec	2	3		Salle de réunions –Run David
Ploufragan	4	1	BC	Hôtel de Ville
Ploufragan	4	2		Hôtel de Ville
Ploufragan	4	3		Salle du Grimolet
Ploufragan	4	4		Salle du Grimolet
Ploufragan	4	5		école maternelle des Villes Moisan
Ploufragan	4	6		école maternelle des Villes Moisan
Ploufragan	4	7		école de la Villette
Ploufragan	4	8		Ecole de la Villette
Ploufragan	4	9		Salle des associations de Saint Hervé
Plougonver	2	1		Salle du centre Jean Coantiec
Plougras	3	1		Salle des associations -7, place de la mairie
Plougrescant	3	1	BC	salle polyvalente- le bourg
Plougrescant	3	2		salle polyvalente- le bourg
Plouguenast-Langast	4	1	BC	Foyer culturel – rue d’Enfer
Plouguenast-Langast	4	2		Foyer culturel – rue d’Enfer
Plouguenast-Langast		3		Langast : Salle polyvalente – rue de la mairie
Plouguernevel	2	1	BC	Mairie – Salle du Conseil– 1 rue Emile BOUETARD
Plouguernevel	2	2		Mairie – Hall d’entrée – 1 rue Emile BOUETARD
Plouguiel	3	1	BC	Mairie - Bourg
Plouguiel	3	2		Salle d’animation "la Roche Jaune"
Plouha	2	1	BC	salle polyvalente Laennec –avenue Laennec
Plouha	2	2		salle polyvalente Laennec –avenue Laennec
Plouha	2	3		salle polyvalente Laennec –avenue Laennec
Plouha	2	4		salle polyvalente Laennec –avenue Laennec
Plouha	2	5		salle polyvalente Laennec –avenue Laennec
Plouisy	2	1	BC	Ancien restaurant scolaire de l’école maternelle- 2, rue du Croisic
Plouisy	2	2		Ancienne salle de motricité de l’école maternelle-2, rue du Croisic
Ploulec'h	3	1	BC	Salle Le Patio- allée du Patio
Ploulec'h	3	2		Salle Le Patio- allée du Patio
Ploumagoar	2	1	BC	Salle Louis KEROMEST – place du 8 mai 1945
Ploumagoar	2	2		Salle Louis KEROMEST– place du 8 mai 1945
Ploumagoar	2	3		Salle Hent Per – rue Denise LE GRAET- LE FLOHIC
Ploumagoar	2	4		Salle Hent Per– rue Denise LE GRAET- LE FLOHIC
Ploumilliau	3	1	BC	Salle des fêtes – Bourg – place de l’Eglise
Ploumilliau	3	2		Salle des fêtes - Bourg– place de l’Eglise
Ploumilliau	3	3		Foyer rural de Keraudy

commune	Ardt	n° bureau	bureau centralisateur	adresse
Plounérin	3	1		Salle polyvalente. 6, rue de l'Eglise
Plounévez-Moëdec	3	1		Salle de la mairie, 2, rue Jean Moulin
Plounévez-Quintin	2	1		Mairie - 15 Place de l'Eglise
Plourac'h	2	1		Salle polyvalente – 1 rue de la mairie
Plourhan	4	1	BC	Salle des Fêtes-3, rue du Parc
Plourhan	4	2		Salle des Fêtes-3, rue du Parc
Plourivo	2	1	BC	Salle polyvalente – Allée du Mizou
Plourivo	2	2		Salle polyvalente – Allée du Mizou
Plourivo	2	3		Ecole maternelle de Penhoat
Plouvara	2	1		La salle du Gaverlay – rue du Stade
Plouzélambre	3	1		Salle de la mairie – le Bourg
Pludual	2	1		Salle polyvalente – Poul ar Ranet
Pluduno	1	1	BC	Salle polyvalente - rue du stade
Pluduno	1	2		Salle polyvalente - rue du stade
Plufur	3	1		Mairie- 26, rue Jules Ferry
Plumaudan	1	1		Salle polyvalente (sous la mairie) – impasse de la mairie
Plumaugat	1	1		Salle des Fêtes-8, rue de Caulnes.
Plumieux	4	1		Salle des fêtes.
Plurien	4	1		Salle annexe de la salle polyvalente de Montangué. Rue de Montangué
Plusquellec	2	1		Salle Polyvalente – 2 place du 19 mars 1962
Plussulien	4	1		Salle de la mairie –rue du Centre
Pluzunet	3	1		Salle Polyvalente- 1 rue Louis Guégan
Pommeret	4	1	BC	Salle socioculturelle - grande salle - 4 rue du Stade
Pommeret	4	2		Salle socioculturelle - Petite salle- 4 rue du Stade
Pommerit-le-Vicomte	2	1	BC	Salle socioculturelle – « Hent Meellstreet »
Pommerit-le-Vicomte	2	2		Salle socioculturelle– « Hent Meellstreet »
Pont-Melvez	2	1		Mairie- place de la mairie
Pontrieux	2	1		Salle d'animation – place de la Liberté
Pordic	4	1	BC	Salle des fêtes - rue de la gare
Pordic	4	2		Salle des fêtes - rue de la gare
Pordic	4	3		Salle des fêtes - rue de la gare
Pordic	4	4		Complexe sportif Louis AUFFRAY , salle Petit Havre
Pordic	4	5		Complexe sportif Louis AUFFRAY , salle Petit Havre
Pordic	4	6		Mairie, 1 place Emile Guéret
Pordic	4	7		Mairie, 1 place Emile Guéret
Pordic	4	8		Tréméloir : Salle Tremlez – 5, rue St-Fiacre 22590 Tréméloir
Prat	3	1		Salle du Conseil – Mairie- 1, Place de la Mairie
La Prénessaye	4	1		Petite salle multifonctions – 2 place de la mairie
Quemper-Guézennec	2	1		Salle polyvalente- 2, rue du Trégor.
Quemperven	3	1		Cantine scolaire municipale – 16 rue de la mairie
Quessoy	4	1	BC	Salle Armor – 19 rue de l'Hôtel Girault
Quessoy	4	2		Salle Dolmen – 19 rue de l'Hôtel Girault
Quessoy	4	3		Salle Armor – 19 rue de l'Hôtel Girault
Quessoy	4	4		Salle Broceliande – 19 rue de l'Hôtel Girault
Quévert	1	1	BC	Salle des fêtes – rue du Val
Quévert	1	2		Mairie – 4 rue du Val
Quévert	1	3		Maison des associations – 1 rue du Val
Le Quillio	4	1		Salle de la Mairie - Bourg
Quintenic	4	1		salle des fêtes , route du Plessis
Quintin	4	1	BC	Salle des fêtes – Maison des jeunes et de la culture - les quinconces
Quintin	4	2		Salle des fêtes – Maison des jeunes et de la culture
Le Quiou	1	1		Mairie – Salle "annexe" – le Bourg

commune	Ardt	n° bureau	bureau centralisateur	adresse
La Roche-Jaudy	3	1	BC	La Roche Derrien – Salle de le Mairie - Place du Pouliet
La Roche-Jaudy		2		Pommerit-Jaudy : Salle des mariages de la mairie – 1 rue de la mairie
La Roche-Jaudy		3		Hengoat : Mairie– rue du Lavoir
La Roche-Jaudy		4		Pouldouran : Mairie – Salle du conseil municipal – 9 Hent Ar Bizien
Rospez	3	1	BC	Salle des fêtes Place mairie-poste
Rospez	3	2		Mairie Place-mairie poste
Rostrenen	2	1	BC	Salle des fêtes Guillaume Le Caroff – 1 esplanade des justes parmi les Nations
Rostrenen	2	2		Salle des fêtes Guillaume Le Caroff – 1 esplanade des justes parmi les Nations
Rostrenen	2	3		Salle des fêtes Guillaume Le Caroff – 1 esplanade des justes parmi les Nations
Rostrenen	2	4		Salle multifonction, 29 Bourg de Bonen
Rouillac	4	1		Salle des associations 5 rue du Lavoir
Ruca	1	1		Salle des fêtes – Le bourg
Runan	2	1		Salle du conseil municipal
Saint-Adrien	2	1		Mairie – Maison Commune
Saint-Agathon	2	1	BC	Mairie.- 3 place du Bourg
Saint-Agathon	2	2		Mairie.- 3 place du Bourg
Saint-Alban	4	1	BC	Salle municipale 1 (côté scène) – rue de l’Eglise
Saint-Alban	4	2		Salle municipale 2 (côté bar) – rue de l’Eglise
Saint-André-des-Eaux	1	1		Mairie- 12, route de Saint-Juvat
Saint-Barnabé	4	1	BC	Salle polyvalente (entrée, rue du Centre)
Saint-Barnabé	4	2		Salle polyvalente (entrée, place de l’église)
Saint-Bihy	4	1		Salle polyvalente
Saint-Brandan	4	1	BC	Salle Polyvalente – rue du Plessix
Saint-Brandan	4	2		Salle Polyvalente– rue du Plessix
Saint-Brieuc	C24	4	BC	Hôtel de Ville – 1,Place du Général de Gaulle
Saint-Brieuc	C24	4		Bureau rue de la Gare A-5, rue de la gare
Saint-Brieuc	C24	4		Bureau rue de la Gare B- 5, rue de la gare
Saint-Brieuc	C25	4		Gymnase campus Mazier- 2, rue Antoine Mazier
Saint-Brieuc	C25	4		Espace Curie A- 4, rue Félix Le Dantec 22000 Saint-Brieuc
Saint-Brieuc	C25	4		Espace Curie B- 4, rue Félix Le Dantec 22000 Saint-Brieuc
Saint-Brieuc	C25	4		Espace Curie C- 4, rue Félix Le Dantec 22000 Saint-Brieuc
Saint-Brieuc	C25	4		Ecole primaire Jacques Brel A – 35, rue de la Roche Gautier
Saint-Brieuc	C25	4		Ecole primaire Jacques Brel B – 35, rue de la Roche Gautier
Saint-Brieuc	C25	4		Ecole de l’Etablette- Maternelle A – 6, rue Roger Nimier
Saint-Brieuc	C25	4		Ecole de l’Etablette- Maternelle B – 6, rue Roger Nimier
Saint-Brieuc	C25	4		Ecole de Cesson Croix-Rouge – primaire A – 9, rue de Kerguélen
Saint-Brieuc	C25	4		Ecole de Cesson Croix-Rouge – primaire B – 9, rue de Kerguélen
Saint-Brieuc	C25	4		Ecole de Cesson Bourg – 2,rue de la Corniche
Saint-Brieuc	C25	4		Ecole de la Vallée – 13, rue Balzac
Saint-Brieuc	C25	4		Centre Social du Plateau A – 1, rue Mathurin Méheust
Saint-Brieuc	C25	4		Centre Social du Plateau B– 1, rue mathurin Méheust
Saint-Brieuc	C25	4		Ecole des Merles primaire A- 42, rue des Merles
Saint-Brieuc	C25	4		Ecole des Merles primaire B- 42, rue des Merles
Saint-Brieuc	C25	4		Ecole des Merles primaire C- 42, rue des Merles
Saint-Brieuc	C25	4		Ecole des Merles primaire D- 42, rue des Merles
Saint-Brieuc	C24	4		Ecole Baratoux Primaire-10, rue Baratoux
Saint-Brieuc	C24	4		Ecole Guébriant maternelle– 13 bis, rue Guébriant
Saint-Brieuc	C24	4		Ecole Hoche – PRIMAIRE A– 84, boulevard Hoche
Saint-Brieuc	C24	4		Ecole Hoche – PRIMAIRE B – 84, boulevard Hoche
Saint-Brieuc	C24	4		Gymnase Grand Clos A-36 rue de Cornouaille
Saint-Brieuc	C24	4		Gymnase Grand Clos B-36 rue de Cornouaille
Saint-Brieuc	C24	4		Maison de Quartier – 31, rue Coquelin

commune	Ardt	n° bureau	bureau centralisateur	adresse	
Saint-Brieuc	C24	4	29	.Maison de Quartier A – 18, rue Courteline	
Saint-Brieuc	C24	4	30	.Maison de Quartier B - 18, rue Courteline	
Saint-Brieuc	C24	4	31	Ecole Berthelot Primaire A– 16, rue de Brest	
Saint-Brieuc	C24	4	32	Ecole Berthelot Primaire B– 16, rue de Brest	
Saint-Brieuc	C24	4	33	Maison de Quartier des Villages A- 13, rue de Penthièvre	
Saint-Brieuc	C24	4	34	Maison de Quartier des Villages B – 13, rue de Penthièvre	
Saint-Brieuc	C24	4	35	Centre social du point du jour – 3, rue Jules Guesde	
Saint-Brieuc	C24	4	36	Centre Saint-Jouan – 2 rue Gustave Eiffel	
Saint-Caradec		4	1	Maison du Val d'Oust – rue du 3 août 1944	
Saint-Carné		1	1	Salle communale- 3, rue de l'Eglise	
Saint-Carreuc		4	1	Salle de la Mairie – Place de la Mairie	
Saint-Cast-le-Guildo		1	1	BC	Salle d'Armor- 37 bd de la Mer
Saint-Cast-le-Guildo		1	2		Salle d'Armor- 37 bd de la Mer
Saint-Cast-le-Guildo		1	3		Salle des Pierres sonnantes – rue St Eniguet
Saint-Clet		2	1		Enceinte de l'école Roger Mary- 12, place d'Armor
Saint-Connan		2	1		Salle polyvalente -19 rue de la mairie
Saint-Connec		4	1		Mairie – Salle Polyvalente – 1 rue des Fleurs
Saint-Denoual		4	1		Mairie – Le Bourg
Saint-Donan		4	1	BC	Salle polyvalente – 6 rue du 11 novembre
Saint-Donan		4	2		Salle polyvalente– 6 rue du 11 novembre
Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle		4	1		Mairie – 9 impasse de la mairie
Saint-Fiacre		2	1		Salle socioculturelle- le bourg
Saint-Gildas		4	1		Mairie de Saint-Gidas.
Saint-Gilles-les-Bois		2	1		Salle de la mairie
Saint-Gilles-Pligeaux		2	1		Mairie – 14 rue des Ecoles
Saint-Gilles-Vieux-Marché		4	1		Salle de la Mairie
Saint-Glen		4	1		Salle des fêtes
Saint-Hélen		1	1		Salle polyvalente - Bourg
Saint-Hervé		4	1		Mairie - Bourg
Saint-Jacut-de-la-Mer		1	1		Salle polyvalente – Place Charles Bêtaux
Saint-Jean-Kerdaniel		2	1		Salle de la mairie – le Bourg
Saint-Jouan-de-l'Isle		1	1		7, bis rue des anciennes halles
Saint-Judoce		1	1		Mairie – le Bourg
Saint-Julien		4	1	BC	Trait d'union - rue de Sainte Anne
Saint-Julien		4	2		Trait d'union - rue de Sainte Anne
Saint-Juvat		1	1		Salle polyvalente, 1 rue des Saules
Saint-Launeuc		4	1		Salle associative – le bourg
Saint-Laurent		2	1		Salle de la Mairie – 5, place du Bourg
Saint-Lormel		1	1		Mairie - Salle des fêtes – 1, rue St Pierre
Saint-Maden		1	1		Salle de la cantine scolaire – Le Bourg
Saint-Martin-des-Prés		4	1		Salle polyvalente-2, rue des écoles
Saint-Maudan		4	1		Salle polyvalente – rue de l'école
Saint-Maudez		1	1		Salle d'Honneur de la Mairie – Le bourg
Saint-Mayeux		4	1		Salle polyvalente - 4 rue des Ifs
Saint-Méloir-des-Bois		1	1		Salle Polyvalente
Saint-Michel-de-Plélan		1	1		Mairie – Le Bourg
Saint-Michel-en-Grève		3	1		Salle multifonctions – rue de la côte des bruyères
Saint-Nicodème		2	1		Salle associative
Saint-Nicolas-du-Pélem		2	1	BC	Salle Ty ar Pélem
Saint-Nicolas-du-Pélem		2	2		Salle des fêtes de Bothoa - Bothoa
Saint-Péver		2	1		Salle polyvalente- 1 route de Lanrodec
Saint-Pôtan		1	1		Centre d'accueil et d'animation – 9 rue Berthelot

commune	Ardt	n° bureau	bureau centralisateur	adresse
Saint-Quay-Perros	3	1		Salle polyvalente « Yves Guégan » rue de l'église
Saint-Quay-Portrieux	4	1	BC	Centre de Congrès. Bd Général de Gaulle
Saint-Quay-Portrieux	4	2		Centre de Congrès. Bd Général de Gaulle
Saint-Quay-Portrieux	4	3		Centre de Congrès. Bd Général de Gaulle
Saint-Rieul	4	1		Salle polyvalente-11 rue de La Croix Verte .
Saint-Samson-sur-Rance	1	1	BC	Mairie – rue du 19 mars 1962
Saint-Samson-sur-Rance	1	2		Salle de réunion des associations – rue du Domaine
Saint-Servais	2	1		Salle des Mégalithes – rue Yves Le Gall
Saint-Thélo	4	1		Mairie – 6 place de la Mairie
Sainte-Tréphine	2	1		Mairie – 2 rue de la mairie
Saint-Trimoël	4	1		Mairie – Salle du Conseil – 1place de la mairie
Saint-Vran	4	1		Salle polyvalente – 4, rue des Artisans- 22230 Saint-Vran
Saint-Igeaux	2	1		Mairie – Le bourg
Senven-Léhart	2	1		Salle polyvalente - Mairie – 4 Grande Rue
Sévignac	4	1		Maison des associations – La Grande Clôture
Squiffiec	2	1		Salle polyvalente –
Taden	1	1	BC	Mairie – 7 rue de Manoir
Taden	1	2		Salle Trémur - Trelat
Tonquédec	3	1		Salle polyvalente – rue A. Duval
Tramain	4	1		Salle des Fêtes – place du foyer rural
Trébédan	1	1		Salle de réunion de la Mairie
Trébeurden	3	1	BC	Salle polyvalente Mezascol - rue de Kernevez
Trébeurden	3	2		2Salle polyvalente Mezascol - rue de Kernevez
Trébeurden	3	3		Centre Culturel « Le Sémaphore »- Rue des Plages
Trébeurden	3	4		Centre Culturel « Le Sémaphore »- Rue des Plages
Trébrivan	2	1		Mairie – salle de réunions – 1 place de la mairie
Trébry	4	1		Mairie – Le Bourg
Trédaniel	4	1		Salle polyvalente- 2, place du Cèdre
Trédarzec	3	1		Mairie
Trédias	4	1		Petite salle de la mairie – le bourg
Trédrez-Locquémeau	3	1	BC	Mairie –Place Jules Gros
Trédrez-Locquémeau	3	2		Salle polyvalente – rue de Keravilin
Tréduder	3	1		Salle des fêtes – 4, rue de la Mairie
Treffrin	2	1		Mairie – 1 place de la mairie
Tréfumel	1	1		Salle polyvalente-bourg
Trégastel	3	1	BC	Centre des Congrès - Salle de la Fontaine – pl Ste Anne
Trégastel	3	2		Centre des Congrès –Grande salle - pl Ste Anne
Trégastel	3	3		Ancien presbytère -1, rue du calvaire
Tréglamus	2	1		Salle multifonctions - Bourg
Trégomeur	2	1		Salle polyvalente -15, rue du Trégor
Trégonneau	2	1		Salle des fêtes (<i>pour les municipales</i>) - Mairie – le Bourg (<i>pour les autres scrutins</i>)
Trégrom	3	1		Salle des fêtes – Le Bourg – route de Belle Isle en terre
Trégueux	4	1	BC	Mairie
Trégueux	4	2		Mairie
Trégueux	4	3		Ville Junguenay
Trégueux	4	4		Ville Junguenay
Trégueux	4	5		Ecole Jean Jaurès
Trégueux	4	6		Ecole Jean Jaurès
Trégueux	4	7		Ecole Pasteur
Trégueux	4	8		Ecole Pasteur
Tréguidel	2	1		Salle polyvalente – 10 rue du Bourg
Tréguier	3	1	BC	Salle des fêtes - rue de Minihy

commune	Ardt	n° bureau	bureau centralisateur	adresse
Tréguier	3	2		Salle des fêtes - rue de Minihiy
Trélévern	3	1		salle polyvalente- Place de la Mairie
Trélivan	1	1	BC	Ecole maternelle – place du 19 mars
Trélivan	1	2		Foyer culturel – rue de l’Eglise
Trélivan	1	3		Salle Hélène Boucher- rue des Karnuths
Trémargat	2	1		Salle de réunions – Mairie – 1, rue des belles dames
Trémel	3	1		Salle polyvalente communale - 24, rue Beaumanoir
Trémereuc	1	1		Salle d’honneur de la mairie – 1 rue de la ville Patouard
Trémeur	4	1		salle des fêtes (<i>pour les élections municipales</i>)- Mairie - salle des mariages 2 place des ifs (<i>autres scrutins</i>)
Tréméven	2	1		Salle communale polyvalente
Trémoriel	4	1		Salle polyvalente, rue du stade
Trémuson	4	1	BC	mairie – Salle du Conseil - Place Pierre Michel
Trémuson	4	2		mairie - Salle du Conseil - Place Pierre Michel
Tréogan	2	1		Mairie - Bourg
Tressignaux	2	1		Salle polyvalente - Bourg
Trévé	4	1		Salle des fêtes . Rue de la mare la Noë
Tréveneuc	4	1		Salle des loisirs – place du Bourg
Trévélec	2	1		Salle de la Mairie - Bourg
Trévou-Tréguignec	3	1		Salle mairie- place du 19 mars 1962
Trévron	1	1		Mairie - le Bourg
Trézény	3	1		Salle de la Mairie – 1 place de la mairie
Troguéry	3	1		Salle de la Mairie - 1, rue de St-Ildut
Uzel	4	1		Salle du conseil de la Mairie – 2 rue du château
La Vicomté-sur-Rance	1	1		Salle des fêtes – 22 rue de la mairie
Le Vieux-Bourg	4	1		Mairie – 1 place de la Mairie
Le Vieux-Marché	3	1		Salle Roger ARZUR-1, HENT ar Puns
Vildé-Guingalan	1	1		Maison du Temps libre – 16 rue des Templiers
Yffiniac	4	1	BC	Salle des fêtes municipale-rue des grèves
Yffiniac	4	2		Salle des fêtes municipale-rue des grèves
Yffiniac	4	3		Salle des fêtes municipale-rue des grèves
Yffiniac	4	4		Salle des fêtes municipale-rue des grèves
Yvias	2	1		Salle des fêtes – Crech Faro
Yvignac-la-Tour	1	1		Mairie- Salle d’honneur

TOTAL

653

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2020-08-27-002

Arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote dans le
département des Côtes d'Armor pour la période du 1er
janvier 2021 au 31 décembre 2021

Arrêté instituant les bureaux de vote dans le département des Côtes d'Armor pour la période du
1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

Le Préfet des Côtes d'Armor
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes
électorales ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du
1^{er} août 2016 et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 ;

VU la circulaire ministérielle du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales
lors des élections au suffrage universel direct ;

VU les demandes formulées par Mesdames et Messieurs les maires de Saint-Quay-Portrieux,
Binic-Etables-sur-Mer, Perros-Guirec, Saint-Connec, Penguily, Rostrenen, Kermaria-Sulard ;

SUR proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Les propositions de modification du découpage géographique ou de la localisation
des bureaux de vote des communes de Saint-Quay-Portrieux, Binic-Etables-sur-Mer, Perros-
Guirec, Saint-Connec, Penguily, Rostrenen, Kermaria-Sulard sont acceptées.

Article 2 : En application des dispositions des articles L.17 et R.40 du code électoral, les bureaux
de vote du département des Côtes d'Armor sont institués ainsi qu'il suit en annexe.

Article 3 : Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote peut être consulté en
préfecture ou à la mairie de la commune concernée.

Article 4 : Tels qu'ils sont fixés, les bureaux de vote serviront pour toute élection organisée à partir
du 1^{er} janvier 2021.

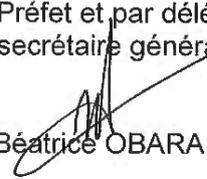
Article 5 : Le présent arrêté sera publié dans toutes les communes et dans les communes divisées
en plusieurs bureaux de vote, dans chacun de ceux-ci.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa
publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes via le site
www.telerecours.fr.

Article 7 : La secrétaire générale de la préfecture, les sous-préfets d'arrondissement et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Saint-Brieuc, le **27 AOUT 2020**

Pour le Préfet et par délégation,
La secrétaire générale


Béatrice OBARA

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2020-08-27-001

Arrêté préfectoral du 27 août 2020 portant constitution de
la Commission Départementale de Réforme des agents de
la Fonction Publique Territoriale



Arrêté

portant constitution de la Commission Départementale de Réforme des agents de la Fonction Publique Territoriale

Le Préfet des Côtes d'Armor

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme ;
- VU** l'arrêté interministériel du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, notamment son article 4 ;
- VU** l'arrêté du 5 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 30 juillet 1992 fixant la composition particulière et les conditions de fonctionnement de la commission départementale de réforme relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 12 juin 2020 donnant délégation de signature à Madame Béatrice OBARA, secrétaire générale de la préfecture ;
- VU** la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion des Côtes d'Armor du 13 mars 2012 proposant le président de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale ;
- VU** la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion des Côtes d'Armor du 15 mai 2014 désignant les représentants du Centre de Gestion ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 4 avril 2017 fixant la liste des médecins pouvant siéger au comité médical départemental des Côtes d'Armor ;
- VU** l'arrêté modificatif du 15 mai 2019 fixant la liste des médecins agréés pour le département des Côtes d'Armor ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 5 février 2020 portant constitution de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale ;
- VU** les procès-verbaux des commissions d'installation désignant les représentants du personnel du Centre de Gestion des catégories A du 18 janvier 2019, catégorie B du 24 janvier 2019 et catégorie C du 29 janvier 2019 ;
- VU** le courrier du 27 février 2018 du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor ;
- VU** le message électronique du 4 février 2019 de la Région Bretagne ;
- VU** le courrier du 4 mars 2019 de la Mairie de Saint-Brieuc ;
- VU** le courrier du 22 mars 2019 de Saint-Brieuc Armor Agglomération ;
- VU** le message électronique du 22 novembre 2019 du Conseil Départemental des Côtes d'Armor ;
- VU** le courrier du 14 février 2020 de la Ville de Lannion ;
- VU** le message électronique du 26 mai 2020 du syndicat CGT ;
- SUR** proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture des Côtes d'Armor ;

Place du général de Gaulle
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC
www.cotes-darmor.gouv.fr

 Prefet22  Prefet22

ARRETE

ARTICLE 1 - M. Joseph COLLET, Maire de TREVE est désigné comme Président de la Commission Départementale de Réforme des agents de la fonction publique territoriale. Il a pour suppléant M. Pierre SALLIOU, Maire de PABU.

ARTICLE 2 - La Commission Départementale de Réforme des agents de la fonction publique territoriale est constituée comme suit :

I – MÉDECINS

Représentants titulaires	Dr Jean-Michel GUILCHER PLELAN-LE-PETIT	Dr Olivier DUFRENEIX PERROS-GUIREC
Représentants suppléants	Dr Emmanuel HERVIEUX PORDIC	Dr Olivier LEFEBVRE PLERIN
	Dr Bernard LASSALLE BOURBRIAC	

II – REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

A) REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Représentants titulaires	Thibaut GUIGNARD	Michel DESBOIS
Représentants suppléants	Mickaël CHEVALIER	Laurence CORSON
	Françoise BICHON	Robert RAULT

B) REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Représentants titulaires	Stéphane MOIGNET	Jean François BOURDOULOUS
Représentants suppléants	Béatrice LE CHEVERT	Marie-Claire LOHEZIC-LATIMIER
	Aurélié RODRIGUE	-

Catégorie B

Représentants titulaires	Morgan RASLE	Gérald PEDRON
Représentants suppléants	Sophie LE LAN	Grégory ETIENNE
	Stéphanie COUTARD	Jean-Michel CADIN

Catégorie C

Représentants titulaires	Annie DACALOR	Christophe DAVIET
Représentants suppléants	Laurent LE FLAHEC	Solange ROBERT
	Manuel THOMAS	Erwan FONTAINE

III – REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE SAINT-BRIEUC ET DU CCAS

A) REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires	Pierre DELOURME	Christine MINET
Membres suppléants	Alfred LE MEE	Sylvie GRONDIN
	Louise-Anne SOULIMAN	Laurence DE LAVENNE

B) REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Membre titulaire	Marie-Paule CHERVET	-
Membre suppléant	Philippe LEBRETON	-

Catégorie B

Membres titulaires	Emmanuel BRIAND	Thierry BOIZARD
Membres suppléants	Réjane QUINIO	Gaëlle BELLAMY
	-	Jean-François MARTIN

Catégorie C

Membres titulaires	Michel FAVENNEC	Jean-Pierre ETESSE
Membres suppléants	Sylviane LECORVAISIER	Edwards LE POMMELET
	Thierry SAVIDAN	Pascale GAILLARD

IV – REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE LANNION ET DU CCAS

A) REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires	Christian HUNAUT	Pierre GOUZI
Membres suppléants	Marc NEDELEC	Bernadette CORVISIER
	Jakez GICQUEL	Delphine CHARLET

B) REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Membres titulaires	Michel LANCHEC	Dolorès REGUER
Membres suppléants	Anthony PEZRON	Karine LE QUELLEC
	-	-

Catégorie B

Membres titulaires	-	Emmanuelle DESCHAMPS
Membres suppléants	-	Armelle LE PRINCE
	-	-

Catégorie C

Membres titulaires	-	Sandy LEPINOIS
Membres suppléants	-	Nelly GUERIN

**V – REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS
AU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

A) REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires	Pierre SALLIOU Maire de PABU	Martine TISON
Membres suppléants	Jean-Claude VITEL Conseiller Municipal	Chantal DELUGIN Maire de TREMEVEN
	Jacques GOISNARD	-

B) REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Membres titulaires	Régis LE COZ	Yann CABEL
Membres suppléants	Patrick PLANTIER	Laure LECOLLINET
	Sylvie DUFEIL	Marie-Laure BOCHER

Catégorie B

Membres titulaires	Patrick PETIT	Loïc THOUEMENT
Membres suppléants	Marie-Noëlle HENRY	Frédérique UNTERDORFEL
	Hervé LESTIC	Jean-Baptiste THOS

Catégorie C

Membres titulaires	Erwan TREZEGUET	Christelle TINSA
Membres suppléants	Laurence L'HOSTIS	Patricia CATHOU
	Clémence BOUCON	Johane LE HOUERFF

VI – REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION BRETAGNE

A) REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires	Gaëlle NIQUE Conseillère régionale	Philippe HERCOUET Conseiller régional
Membres suppléants	Mona BRAS Conseillère régionale	Gaby CADIOU Conseillère régionale
	Sylvie ARGAT-BOURIOT Conseillère régionale	Georgette BREARD Vice-présidente

B) REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Membres titulaires	Laurence GODARD	Régine HILLION
Membres suppléants	Jacques GUILLOUX	Denis GABIEL
	Sylvie POULAIN	Juliette CRISTESCU

Catégorie B

Membres titulaires	Serge COLLETTE	Olivier DURAND
Membres suppléants	Sylviane PERAN	-
	Nathalie LE VERGER	-

Catégorie C

Membres titulaires	Emmanuelle LE GUEN	Michel LE CORVAISIER
Membres suppléants	Madeleine LE FLEM	Yves DENIAUD
	Karine DUPONT	

VII – REPRÉSENTANTS DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION (SPP & SPV)

Représentants titulaires	Yannick MORIN	Michel DESBOIS
Représentants suppléants	Françoise GOLHEN	Mme Valérie POILANE-TABART
	Mme Isabelle NICOLAS	

SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS**REPRÉSENTANTS DES MÉDECINS AGRÉÉS :**

Représentants titulaires	Dr Jean-Michel GUILCHER PLELAN-LE-PETIT	Dr Olivier DUFRENEIX PERROS-GUIREC
Représentants suppléants	Dr Emmanuel HERVIEUX PORDIC	Dr Olivier LEFEBVRE PLERIN -
	Dr Bernard LASSALLE BOURBRIAC	

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

CATÉGORIE A

Groupe hiérarchique supérieur 6 : Colonel, Lieutenant-Colonel, Médecin et Pharmacien hors classe et de classe exceptionnelle

Représentants titulaires	Colonel SPP Hors Classe Stéphane MORIN	Médecin de classe exceptionnelle SPP Yann COTEL
Représentants suppléants	Colonel SPP Hors Classe Bruno HUCHER	Médecin de classe exceptionnelle SPP Jean-Jacques PERRON
	Lieutenant-Colonel SPP Claude DENOUAL	Colonel SPP Hors Classe Gilles MENGUAL

Groupe hiérarchique 5 : Commandant, Capitaine, Médecin et Pharmacien de 2ème et 1ère classe, Infirmier d'encadrement

Représentants titulaires	Commandant SPP Sandrine COUTELAN	Capitaine SPP Flore VICAINNE
Représentants suppléants	Capitaine SPP Benjamin GASPAILLARD	Lieutenant 1ère classe SPP Caroline BALLET
	Capitaine SPP Grégory PARDO	Lieutenant 1ère classe SPP Cédric LARRIBE

CATEGORIE B

Groupe hiérarchique 4 : Grade de lieutenant de 1ère classe, lieutenant hors classe, infirmier classe normale, infirmier classe supérieure et infirmier hors classe de sapeur-pompier professionnel

Représentants titulaires	Lieutenant de 1ère classe SPP Cédric COLLIN	Lieutenant de 1ère classe SPP Romain LE BELL
Représentants suppléants	Infirmier hors classe SPP Arnaud MASSON	Lieutenant hors classe SPP Philippe EOUZAN
	Lieutenant de 1ère classe SPP Patrick GUEGAN	Lieutenant 1ère classe SPP Florel MANAC'H

Groupe hiérarchique 3 : Lieutenant de 2ème classe

Représentants titulaires	Lieutenant de 2ème classe SPP Sylvain LECORGUILLE	Lieutenant de 2ème classe SPP Gilbert BARATEAU
Représentants suppléants	Lieutenant de 2ème classe SPP Didier LE BRUN	Lieutenant de 2ème classe SPP Hugues AUBRUN
	Lieutenant de 2ème classe SPP Laurent GUELOU	Lieutenant de 2ème classe SPP Arnaud LAUDREL

CATEGORIE C

Groupe hiérarchique 3 : sapeur, caporal, sergent et adjudant

Représentants titulaires	Adjudant-Chef SPP Cédric DESANNEAUX	Adjudant-Chef SPP Frédéric GERARD
Représentants suppléants	Sergent SPP Gaétan TUDOT	Sergent-Chef SPP Cyrille COLOMBO
	Sergent-Chef SPP Laurent ALCANTARA	Caporal SPP David REFLOCH

MEMBRES DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

1 – Suppléant de M. COLLET et membre de droit d'office = Le Directeur

Directeur départemental M. Yannick MORIN	Ou son représentant M. Bruno HUCHER
---	--

2 – Médecins siégeant pour les SPV

Représentants titulaires	Dr Jean-Michel GUILCHER PLELAN-LE-PETIT	Médecin-chef Dr Jean-Jacques PERNON
Représentants suppléants	Dr Olivier DUFRENEIX PERROS-GUIREC	Médecin Chef adjoint Dr Marie-Pierre SIMONOT GUIVARC'H

3 – Représentants du personnel

a) - L'Officier-Chef de Centre d'Incendie et de Secours

Titulaire	Suppléant
Capitaine SPP Grégory PARDO	Lieutenant 1ère classe SPP Romain LE BELL

b) – Les représentants par grade des membres du CCDSPV**Colonel**

Titulaire	Suppléant
Médecin/Lieutenant-Colonel SPV Jean-Jacques PERRON	Médecin/Lieutenant-Colonel SPV Marie-Pierre SIMONOT GUIVARC'H

Commandant

Titulaire	Suppléant
-	-

Capitaine

Titulaire	Suppléant
Capitaine SPV Pierrick LEMAITRE	-

Infirmier

Titulaire	Suppléant
-	-

Lieutenant

Titulaire	Suppléant
Lieutenant SPV Samuel LE BIHAN	Lieutenant SPV Laurent GOINGUENET

Adjudant

Titulaire	Suppléant
Lieutenant SPV Didier MAHOUDO	Adjudant SPV Mickaël MERDY

Sergent

Titulaire	Suppléant
Adjudant SPV Guénaël ROCHER	Sergent-Chef SPV Jean-Christophe VANDEMBROUCQ

Caporal

Titulaire	Suppléant
Sergent SPV Christophe DESBORDES	Sergent SPV Martial JAUDRAY

Sapeur

Titulaire	Suppléant
Caporel-Chef SPV Thierry MEGRET	-

VIII – REPRÉSENTANTS DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

A) REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Représentants titulaires	Pierre DELOURME	Mme Martine HUBERT
Représentants suppléants	Jean-Pierre STEPHAN	Alain CROCHET
	-	-

B) REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Membres titulaires	François DAVID	Stéphanie RIALLIN
Membres suppléants	Pédro CAMPINO	Jérôme GOURDAIS
	Envel GUEZENEC	Benjamin PASCOU

Catégorie B

Membres titulaires	Mathias MAUDUIT	Clésia CHAUSSEE
Membres suppléants	Gaël LE NOANE	Eric LESAGE
	Marie DE ZAIACOMO	Francette MOREAU

Catégorie C

Membres titulaires	Yann MORVAN	David LE CHEVESTRIER
Membres suppléants	Richard COURVOISIER	Lionel HELLO
	Annie GAULTIER	Guillaume CARFANTAN

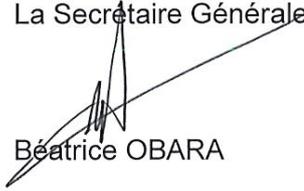
ARTICLE 3 - L'arrêté préfectoral du 5 février 2020 portant sur la composition de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique est abrogé.

ARTICLE 4 - La Secrétaire Générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et transmis au Président du Centre de Gestion ainsi qu'aux membres de la commission.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte – 35044 RENNES CEDEX.

Saint-Brieuc, le **27 AOUT 2020**

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,


Béatrice OBARA